

Orne

Il envoyait des sextos à l'élève : le prof condamné

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR | vendredi 19 octobre 2018
608 mots | -

Dix-huit mois de prison ont été prononcés contre un enseignant de 44 ans reconnu coupable de corruption de mineurs et d'atteinte sexuelle sur une lycéenne de 16 ans.

Justice

« J'ai honte de tout ça. Une grande partie de ce dont on m'accuse est vraie. J'ai eu du mal à l'admettre », reconnaît David, ex-enseignant dans un lycée de l'Orne jugé, jeudi à Alençon, pour « corruption de mineur dans un établissement d'enseignement » et « atteinte sexuelle sur mineur de plus de 15 ans ».

Entre octobre 2017 et mai 2018, ce professeur contractuel de l'Éducation nationale a échangé 2361 textos avec l'une de ses élèves âgée de 16 ans, dont une grande partie à caractère pornographique. Il est également poursuivi pour des caresses inappropriées. Ce qu'il nie.

Fragilisée

Pendant des mois, cet homme au vocabulaire choisi s'est perdu dans une relation dont il a visiblement du mal à comprendre la raison. **« Je ne sais pas ! Je ne sais pas ! Le tribunal ne peut pas se contenter de cette réponse »**, gronde le président Martin.

D'autant plus que, comme c'est souvent le cas, la victime se trouvait fragilisée à cette époque de sa vie à cause du divorce de ses parents.

« Elle a trouvé du réconfort auprès d'un professeur qui a profité de sa faiblesse, dénonce M^e Gougéard, l'avocate des parents de la victime qui explique que sa position est délicate car **l'adolescente est tombée amoureuse de lui et elle est toujours sous son emprise. Aujourd'hui, elle en veut à ses parents de s'inquiéter pour elle. Tout au long de l'enquête, elle n'a cessé d'avoir une attitude de protection à son égard. »**

On peut comprendre que la jeune fille soit tombée sous le charme de cet homme à la silhouette élancée. À la barre du tribunal, David est habillé d'une chemise blanche, d'un costume bleu clair de bonne facture et d'une paire de souliers de cuir. Une barbe poivre et sel savamment désordonnée vient encanailler l'image un peu trop lisse de son long visage aux traits réguliers. Un souci de l'élégance qu'une paire de lunettes en écaille vient compléter.

L'image de lui ? C'est peut-être ça le verrou qui l'empêche de prendre totalement conscience de la gravité de ce qu'on lui reproche.

« Une honte terrible »

Durant toute l'enquête, en effet, David n'a eu de cesse de craindre les répercussions que cette affaire pourrait avoir sur son couple. **« Après la garde à vue, je lui ai demandé si je pouvais rentrer chez nous. Si mon épouse avait refusé, je ne serais pas revenu »**, confirme David. **« Tout cela, c'est une humiliation. Une honte terrible. Je ne m'en remets pas »**, dit-il.

En revanche, tout au long des auditions, il n'aura pas, ou très peu, de mots à l'égard de la victime dont on ne comprend pas pourquoi elle aurait menti sur les caresses qu'elle évoque alors qu'elle a toujours cherché à protéger son professeur.

« Alors, qu'est ce qui est de l'ordre du pas vrai ou de l'inavouable ? » le taraude le président Martin en évoquant ces sextos qui souffrent difficilement l'ambiguïté quant à la nature des câlins qui y sont évoqués. David n'a pas de réponse.

« Je me suis égaré. Je n'ai pas été à la hauteur de ma fonction », reconnaît l'homme qui conclut tout de même l'audience en reconnaissant que l'élève **« finit mal sa vie d'adolescente à cause de moi »**.

David, qui n'exerce plus dans l'Éducation nationale, a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et à une obligation de soins. Il est lui est également interdit d'exercer une activité en lien avec des mineurs et son nom est désormais inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles.

Igor BONNET.